

le petit migrateur

Editorial



La première fois que j'ai vu une alose, il y a environ 50 ans avec mon père, nous en capturons quelques-unes à l'aval du seuil de terre de Port, là où elles étaient bloquées.

Devenu président d'AAPPMA, j'ai assisté à la réfection des seuils sur le Vidourle et chaque fois, une passe à poissons a été mise en place même si certains élus n'en voyaient pas l'intérêt. Dans ce domaine, on se doit de saluer la vision de Claude BARRAL, historique président de l'EPTB Vidourle qui a compris que les travaux sur les cours d'eau devaient inclure la continuité écologique et ... les aloses ont passé les seuils !

Dans les années 2000, le VIDOURLE est devenu le terrain d'expérience d'une jeune association : MRM.

Suivre l'efficacité des passes, la reproduction ou encore le succès reproductif pour recueillir des données sur l'Alose ... je suis heureux d'avoir, avec mon AAPPMA, accompagné MRM dans ces travaux pendant plusieurs années.

Ce ne fut pas évident de convaincre les pêcheurs et les FD de l'intérêt de ces actions et pourtant, aujourd'hui, les migrateurs ont conquis, sur le Vidourle, toutes les zones potentiellement favorables à leur reproduction. La pêche s'en trouve d'autant plus diversifiée : plus de spots à aloses et plus de pêcheurs sportifs sans compter que là où une alose passe, de nombreuses autres espèces peuvent suivre, car « les migrateurs ouvrent la route ». La productivité piscicole du fleuve et sa biodiversité en sont évidemment accrues.

Il reste de nouveaux fleuves côtiers à étudier, conquérir et aménager : Hérault, Orb, Aude, Têt...

Nous devons donc porter cette parole auprès de la Région Occitanie qui a fait de la biodiversité une priorité. Elle doit participer financièrement aux actions portées par MRM comme le font les autres régions de l'arc méditerranéen.

Aidons les migrateurs à trouver dans les années à venir, des conditions de résilience, face au dérèglement climatique, aux perspectives de développement de l'hydro-électricité au manque d'eau, à la pêche professionnelle et bien d'autres dangers...

Jean-Jacques DAUMAS
Président FDAAPPMA 34
Administrateur MRM



Le nouveau conseiller départemental des Bouches-du-Rhône délégué à la pêche en visite à MRM.

Le 23 novembre 2021, le président Luc ROSSI a eu le plaisir d'accueillir Yves VIDAL, conseiller départemental des Bouches-du-Rhône délégué à la chasse et à la pêche. M. VIDAL était accompagné de Claudine TREZZY et Olivier BRIAND en charge de nos dossiers au service Environnement du Département.

Présentation de la structure et des enjeux migrateurs

Cette rencontre a été l'occasion de présenter l'association MRM et l'ensemble des actions réalisées par nos équipes.

Cela a notamment permis de recontextualiser le cadre des missions MRM et de présenter à M. VIDAL les grands objectifs du PLAGEPOMI, cadre de référence pour nos actions.

Un focus particulier a par ailleurs été effectué sur les actions spécifiques que nous réalisons sur le territoire des Bouches-du-Rhône, en précisant pour chacune d'entre elles les grands objectifs et les enjeux.

Une visite sur site fortement appréciée

Cette présentation s'est poursuivie par une visite sur le site de la passe-piège à civelles du Vaccarès.

M. VIDAL a pu assister et même contribuer à une relève de la passe et en apprendre beaucoup plus sur cette espèce passionnante qui peuple les cours d'eau de son département.

Une réunion bilan 2021, perspectives 2022 avait eu lieu en parallèle avec Mme ORELLE et son équipe du service de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

À l'issue des échanges, il a été décidé de renouveler ce type de rencontre annuellement.





Des nouvelles encourageantes de l'Alose dans les Pyrénées-Orientales

Historiquement, les différents fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales sont des territoires sur lesquels la présence de l'Alose est rare. Depuis quelques années, les différentes informations que nous récoltons, font état d'une présence de plus en plus fréquente de l'espèce.

Les Pyrénées-Orientales : territoire à enjeux pour l'Alose ?

Depuis les années 90, les aloses sont étudiées sur des territoires tels que le Rhône, l'Aude ou encore le Vidourle notamment au travers du suivi de la pêche amateur ou encore de la reproduction.

Les fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales, ont quant à eux, fait l'objet d'un suivi spécifique Alose à partir de 2016.

L'étude mise en place par MRM visait notamment à compléter les connaissances et à proposer des suivis adaptés à l'évaluation de l'état de la population d'Alose sur l'Agly, le Tech et la Têt. Elle s'inscrivait par ailleurs dans un contexte de restauration de la continuité écologique sur ces fleuves côtiers, tous trois classés en zones d'actions prioritaires (ZAP Alose).

Cette étude a mis en avant la nécessité :

- D'acquérir des données plus précises sur la présence et l'abondance de l'Alose sur ces trois fleuves côtiers où la présence y semble très rare et variable selon les années

- De caractériser les habitats favorables potentiels à la reproduction de l'Alose.

Un potentiel important...

En 2017 et 2018, l'Association MRM a analysé les trois principales caractéristiques des frayères sur ces cours d'eau (hauteur d'eau, vitesse et granulométrie) et a dressé un inventaire des habitats favorables à la reproduction.

Ainsi, il apparaît que le Tech et la Têt sont les fleuves côtiers sur lesquels les habitats de qualité sont les plus nombreux, après l'Aude.



Le Tech et la Têt sont les fleuves côtiers sur lesquels on trouve le plus grand nombre d'habitats de qualité, après l'Aude. La prise en compte locale de l'enjeu Alose sur chacun de ces bassins versants s'avère donc primordiale pour l'espèce...

...et des aloses de plus en plus présentes

En complément, MRM a accentué ses efforts de suivi sur les cours d'eau des Pyrénées-Orientales à travers des échanges avec les pêcheurs locaux ou encore des échantillonnages ADNe.

Sur l'Agly, un aloson est observé en 2017 et le prélèvement ADNe de 2020 a prouvé la présence de l'Alose. Sur ce territoire, l'accessibilité est avant tout liée à l'hydrologie associée à l'ouverture du grau.

Sur le Tech, après de nombreuses années sans retours, plusieurs captures sont signalées en 2021 et le signal ADNe se révèle positif.

Enfin sur la Têt, les retours de captures chaque année depuis 2017, nous laissent penser qu'il s'agit du fleuve le plus colonisé des Pyrénées-Orientales.

L'ensemble de ces éléments met ainsi en avant la colonisation de ces sites et explique leur intégration en tant que Zone d'actions prioritaires pour l'Alose.

Cette bonne dynamique doit donc désormais être accompagnée par la prise en compte locale de l'enjeu Alose sur chaque bassin versant.

En effet, alors que sur la Têt, des travaux de rétablissement de la continuité sont initiés, la libre circulation n'apparaît pas encore comme prioritaire sur l'Agly ou le Tech !



VERS UNE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ SUR LA TÊT

Parmi les trois principaux fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales, la Têt apparaît comme le bon élève en matière de rétablissement de la continuité écologique. En effet, l'équipement du seuil de Canet en 2015 permet désormais aux aloses d'accéder aux premiers habitats favorables à la reproduction présents à l'aval du passage à gué du palais des expositions et du seuil du Pont Joffre dans Perpignan.

Tandis que le passage à gué, franchissable en partie, est en cours de réfection, le seuil du Pont Joffre sera équipé à l'été 2022, ce qui permettra l'accès à un nouveau secteur favorable. Enfin, le seuil SNCF sur lequel un projet est en train de voir le jour permettra aux aloses d'accéder à la quasi-totalité des habitats favorables sur la zone d'action prioritaire de la Têt.

L'enjeu continuité est donc pris en compte sur ce territoire et espérons-le, sera suivi par l'Agly et le Tech.

À la recherche des anguilles Catalanes



En 2020 et 2021, une étude a été lancée par la FDAAPPMA66 pour évaluer la reconquête du bassin versant de la Têt par l'anguille européenne : entre 2019 et 2023, au moins 3 obstacles auront été équipés de passes à poissons en aval du barrage de Vinça. MRM est mandatée pour accompagner la Fédération dans la construction du protocole, sa mise en œuvre et l'interprétation des résultats.

Dispositif d'échantillonnage mis en place

La zone d'étude est la zone d'actions prioritaires Anguille de la Têt qui remonte au barrage de Vinça (45 km de la mer).

Les échantillonnages sont conduits par pêches électriques. Le cours d'eau étant très large sur ce secteur, les stations ont été placées sur 4 affluents (la Basse, le Manadell, le Bolès et le Riu Fagès) à proximité de leur confluence, sur des tronçons ayant des habitats favorables pour les petites anguilles de moins de 30 cm.

Ces anguilles sont en effet en phase de montaison à la recherche d'habitats de croissance. Leur abondance est donc représentative des conditions de migration entre la mer et le site échantillonné au cours des 2 à 3 dernières années.

Si la franchissabilité des obstacles avals est améliorée, reconduire ces pêches à l'horizon 2024 sur les mêmes stations montrera si cela a permis la reconquête du milieu par les anguilles.

De faibles résultats obtenus

Les mêmes pêches ont été conduites en 2020 et 2021 pour consolider le diagnostic initial. Peu d'anguilles migrantes ont été retrouvées sur les secteurs échantillonnés par rapport aux abondances que nous avons connu sur d'autres territoires dans les années 2010 à 2015 en déployant le même protocole.

Ces faibles abondances sont pour parties liées aux blocages engendrés par les obstacles. On observe en effet un clivage amont/aval avec la quasi-absence d'anguilles de moins de 15 cm sur les secteurs les plus amont.

Il faut toutefois rappeler que nous sommes dans un contexte d'effondrement de la population d'anguilles en Europe et a fortiori en Méditerranée où tous nos indicateurs de recrutement sont à la baisse depuis 2015.

Nous espérons de bien meilleurs résultats lorsque ces pêches seront reconduites après l'aménagement des obstacles, notamment dans la traversée de Perpignan.



Bassin du Rhône et ses affluents

157 bulls comptabilisés et
329 aloses capturées

43 799 anguillettes à
Beaucaire, **9 503** à
Avignon, **452** à Caderousse

150 977 civelles
au Vaccarès

Fleuves côtiers

Sur le vidourle, **65** bulls et
323 aloses capturées

Sur l'Aude, **380** bulls et
162 aloses capturées

Sur l'Hérault, **550** aloses
comptabilisées à Bladier-Ricard

Les prélèvements **ADNe**
confirment la présence de l'Alose
sur le **Tech**, la **Têt** et
l'**Argens**

Bassin Rhône-Méditerranée

0 lamproie observée

0 signal Adne



Un nouveau Plan National pour les amphihalins ?

Les Ministères de la Transition Écologique, et de l'Agriculture et de l'alimentation ont confié à l'OFB l'élaboration d'un Plan National Migrateurs Amphihalins (PNMA).

D'une durée de 10 ans, il aura pour objectif de mettre en lumière la situation des espèces. Il se veut complémentaire des plans locaux déjà existants (PLAGEPOMI, SDAGE) en proposant des actions de portée nationale gravitant autour de 6 thématiques comme les habitats et la continuité, le lien terre mer ou encore la pêche.

L'OFB a initié une consultation nationale des acteurs concernés (associations, acteurs de la pêche, hydro électriciens, gestionnaires d'espaces naturels...) qui devra être étendue aux instances de bassin (dont le COGEPOMI).

Un Comité de pilotage élargi travaille depuis début 2021 sur l'élaboration du document et la validation des actions associées, l'objectif pour l'OFB étant de déposer un projet LIFE dans le courant de l'année 2022 afin de débloquer des financements européens pour la mise en œuvre de ces actions.



Une nouvelle passe à poissons sur l'Argens

La restauration de la continuité sur le fleuve Argens bat son plein. Après l'équipement des seuils de Vidauban, du Muy et l'effacement des plainons, c'est le seuil du Verteil (premier obstacle à 6 km de la mer) qui se voit doté d'une passe à poissons. S'il faut clairement saluer les efforts entrepris jusqu'à aujourd'hui sur ce côtier d'envergure, les obstacles restants pourraient néanmoins entacher tout le bénéfice de ces travaux.



Le Verteil : un projet répondant à plusieurs enjeux

Les travaux du Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE) sur le seuil du Verteil permettent de concilier risque inondation (élargissement de l'ouvrage) et circulation piscicole (construction d'une passe à bassins et d'une rampe à anguilles).

De plus, ce site est identifié au dispositif de suivi du PLAGEPOMI 2022 2027 pour alimenter les indicateurs d'état des populations des amphihalins en Rhône-Méditerranée. La passe à bassins a en effet été équipée d'un système de vidéo-comptage qui permettra d'identifier les espèces qui franchissent l'ouvrage et dénombrer les effectifs de poissons.

La Fédération Départementale de pêche du Var assurera le visionnage des vidéos enregistrées et la maintenance du dispositif de vidéo-comptage.

Rappelons qu'il y a un enjeu pour l'aloise car des géniteurs ont été capturés à l'aval de l'ouvrage ces dernières années et l'ADN de l'espèce a été identifiée par MRM dans le cadre de ses suivis. Les anguilles parvenaient quant à elles à coloniser les secteurs amont, mais l'obstacle était très sélectif. Enfin, comme sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, les lamproies sont extrêmement rares, mais la passe devrait permettre leur passage.

Encore des points noirs à traiter

Pour l'Alose, l'objectif est de rendre l'accès aux habitats propices pour la reproduction en aval du seuil de Pont d'Argens aux Arcs. Cet accès est désormais conditionné par la restauration du seuil du Puget 5 km en amont du Verteil. Son abaissement pouvant déstabiliser des berges, le projet de travaux est bloqué.

L'objectif anguille remonte au Vallon Sourn. Des points noirs entravent leur migration comme le barrage d'Entraigues ou le seuil de pont d'Argens.

Sachant qu'un ouvrage bloquant peut anéantir tous les efforts déployés sur les autres obstacles, il est indispensable que l'ensemble des gestionnaires locaux restent mobilisés pour permettre la reconquête du bassin de l'Argens par les amphihalins.



Les brèves



Inventaire piscicole dans le cadre du projet de contournement autoroutier

Dans le cadre des études préalables du projet de contournement autoroutier d'Arles, MRM et la Fédération de pêche des Bouches-du-Rhône ont été mandatées par la DREAL PACA pour effectuer des inventaires piscicoles.

Ainsi des pêches électriques seront réalisées sur 4 secteurs (Rhône, canal d'Arles à Bouc, Canal du Vigueirat, Roubine du Viage).

Cet inventaire vise à compléter l'état initial de l'étude d'impact du projet, sur la base de la variante de tracé retenue en juillet 2021.

Par ailleurs, MRM participe activement aux consultations partenariales inhérentes au projet et pilotées par la DREAL PACA.



Rencontre MRM / Agence de l'eau

Le 8 décembre 2021, MRM était présent à la conférence annuelle de bassin Rhône Méditerranée organisée par l'UFBRMC (Union des Fédérations de Bassin Rhône Méditerranée Corse) et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse.

Cette réunion était l'occasion de dresser le bilan annuel du partenariat reliant le réseau associatif et l'Agence.

À la suite de la conférence, Luc ROSSI a pu rencontrer M. Laurent ROY, directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse lors d'un rendez-vous spécifique MRM.

Lors de cette entrevue, M. ROY et M. ROSSI ont pu échanger sur le fonctionnement administratif et financier de l'Association.

Ces discussions ont été riches et constructives et M. ROY a été particulièrement à notre écoute.

Retrouvez toutes nos actualités sur www.migrateursrhonemediterranee.org

Avec le soutien financier de :



Le petit migrateur est publié par :

ASSOCIATION MIGRATEURS RHÔNE-MÉDITERRANÉE
ZI Nord, rue André Chamson, 13200 Arles
www.migrateursrhonemediterranee.org

Directeur et responsable de la publication : Luc ROSSI
Conception et réalisation : Géraldine VERDOT

Rédaction : Équipe MRM

Impression : Arles Imprim - Imprimé sur papier recyclé
ISSN 2104-1830. Dépôt légal : À parution

